



FFvolley

COMMISSION CENTRALE FINANCIERE

PROCES-VERBAL N°2 DU 24 NOVEMBRE 2018

SAISON 2018/2019

Présents :

Amine HACHELAF, Président de la CCF

Michel DINEAUX, Jean-Paul DUBIER, Christophe DURAND, Pierre MERCIER

Excusé :

Didier DECONNINCK

Invités :

Christian ALBE (Trésorier Général), Eric TANGUY (Président), Philippe VENDRAMINI (Conseil de Surveillance)

Début de la réunion : 11h00.

Nous avons abordé les sujets suivants :

1. EURO 2019

En réponse à des questions soulevées et pour couper court à toutes les rumeurs qui ont commencé à circuler, Eric TANGUY et Christian ALBE ont apporté les éclaircissements suivants : la création de l'association FRANCE VOLLEY pour l'Euro 2019 a été une recommandation très forte du Ministère comme pour les autres fédérations qui ont eu à assumer des Championnats internationaux (la demande du Ministère portant sur la création d'une structure dédiée, la forme de celle-ci n'étant pas précisée).

C'est une association créée à cet effet pour une durée limitée, sous l'égide de la FFvolley (membre majoritaire), et qui peut associer en son sein les collectivités locales concernées par l'épreuve, ainsi que l'Etat, le COJO et l'organisateur privé. A sa dissolution, les fonds reviendront à la FFvolley. En cas de déficit, la Fédération pourrait être amenée à couvrir le déficit.

Cette création a permis de recevoir 1 M€ d'aides au titre des Grands Evénements (DIGES).

Le Budget Prévisionnel a été présenté à la dernière Assemblée Générale à Porticcio.

Dans le dossier de demande de subventions apparaît une ligne « Fonds propres FFVB » qui représente notre participation financière théorique. A nous de faire en sorte qu'elle soit la plus faible possible en nous appuyant sur les quelques 700 bénévoles locaux et les structures locales.

Ce budget a déjà beaucoup évolué pour tenir compte des contraintes de sécurité et des nouvelles demandes de la CEV.

La réussite de l'événement passe essentiellement par l'augmentation de la billetterie et donc une forte présence dans les salles. Les mises en ventes commenceront bientôt pour les packs. Nous étions en attente de la validation de la CEV.

2. ORGANISATIONS 2018

Les résultats des différentes manifestations organisées en 2018 (finales de CdF, VNLM de Rouen et Aix, VNLF de Nancy) ne sont pas encore définitifs, parce qu'incomplets (documents de recettes et de dépenses non encore parvenus).

Ils ne pourront être communiqués que lorsque l'intégralité des documents comptables et financiers seront parvenus à la FFvolley.

Pour les phases finales de la VNL de Lille organisées par la FIVB et intégralement à sa charge, la FFvolley est intervenue en tant que co-organisateur, et à ce titre a réglé les frais au nom de la FIVB qui les lui a remboursés avec des avances de fonds.

3. TOUR DE TABLE SUR LES FONCTIONNEMENTS FEDERAUX

Nous constatons à tous niveaux des lourdeurs et des dysfonctionnements. La multiplication des contrôles intégraux qui peuvent déresponsabiliser les différents acteurs, accroît les lourdeurs administratives, avec un sentiment d'inefficacité. D'où le besoin de faire un état des lieux avec remise à plat des *process* afin d'améliorer le suivi budgétaire, les délais de paiement des notes de frais, d'éviter les multiples saisies de données comptables ... Christophe DURAND se propose en lien avec Jean-Paul DUBIER de faire ce premier état des lieux afin d'identifier et proposer des axes d'amélioration qui pourront après validation de la CCF être soumis au Bureau Exécutif et au Trésorier Général pour mise en œuvre.

4. DEMATERIALISATION DES NOTES DE FRAIS

Nous avons d'ores et déjà présenté aux élus un comparatif des avantages respectifs des solutions en concurrence qui reposent sur un abonnement à la consommation.

Celles-ci, assez similaires, reposent sur la mobilité. Les pièces justificatives et les informations comptables sont saisies par les utilisateurs eux-mêmes sur leurs téléphones mobiles et envoyées au serveur central. Seuls le contrôle et la validation des demandes restent à réaliser, ce qui allège considérablement le temps consacré à ces notes de frais et permet donc aux collaborateurs concernés de se concentrer pleinement sur leurs autres tâches. L'économie de temps tant dans les délais de remboursement que dans le temps de travail des salariés serait très importante.

La Commission Centrale Financière préconise que, nonobstant l'aspect purement financier (choix du moins cher), il soit primordial que la solution intégrant une interactivité maximale entre l'application choisie et notre base de données soit privilégiée (mieux disant).

5. PEREQUATION

Il est rappelé que l'origine de la demande émane d'un vœu dont le Président a demandé l'étude à la CCF.

Il est à noter qu'un système de compensation existe déjà dans certaines régions (Aquitaine).

Deux solutions sont exposées à la commission, le débat engagé relève les problèmes de perception suscités par des prélèvements supplémentaires pouvant être jugés peu équitables par certains.

Au cours des débats il est apparu les points suivants qui devront être définis :

- Quel est le périmètre des coûts à prendre (frais de déplacements seulement ?) et donc niveau de frais à définir. La mutualisation est en soi un bon principe, mais il ne faut pas qu'il y ait un sentiment d'injustice générateur de tensions
- Quel périmètre concerné (par poules ? par niveaux ? M et F ?) un premier consensus ayant établi qu'il devrait plutôt être réalisé par niveau (Elite, N2, N3), sans distinction de genre
- Quel seuil de déclenchement (à partir d'un niveau de dépassement par rapport à une moyenne – principe de la franchise) ?
- Voir comment traiter les exceptions (Corse ?)
- Quelles modalités de mises en œuvre (les versements par les clubs dans un premier temps et le remboursement dans un deuxième temps ?)
- Les principes doivent être simples et compréhensibles par les clubs
- Définir la montée en charge de la péréquation : la première année pour un niveau par exemple

Une fois mises en forme, ces deux propositions seront soumises au Bureau Exécutif qui décidera des suites à donner au Conseil d'Administration pour la prochaine AG.

6. SIMPLIFICATIONS TARIFAIRES

Pour le licencié, la licence est en fait la cotisation qu'il paye à son GSA, pour le GSA, c'est l'ensemble de ce qu'il verse à la FFvolley, la Ligue et le Comité Départemental. De ce dernier point de vue, il y a de grosses disparités territoriales pour jouer au Volley. Cette situation nous a été reprochée par le Ministère.

Objectifs : niveau de recettes constant, amélioration de la lisibilité pour les clubs et simplification.

Nous sommes partis du constat suivant, nos tarifs sont difficilement lisibles, pas toujours clairs. Ils doivent indiquer clairement les orientations politiques pour développer et promouvoir nos activités. D'autre part, leur formulation peut aussi être une source d'erreurs de facturation ou d'interprétation.

En conséquence, simplification et homogénéisation s'imposent. Il faut que ce que nous proposerons soit cohérent et approuvé par tous. L'étude se poursuit avec échange de documents et idées entre les membres de la Commission.

Prochaines réunions prévues le 19 janvier 2019 et le 16 mars 2019 de 10h à 16h.

Fin de la réunion à 17h30.

Le Président de la CCF
Amine HACHELAF